

La collecte des déchets ménagers évolue sur Paslières !



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

ADOPTONS
LES BONNES
HABITUDES !



La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, qui assure la collecte des déchets sur le territoire, met à votre disposition des bacs de regroupement (grand volume), à proximité de votre domicile, pour la collecte des papiers, de tous les emballages recyclables (bacs à couvercle jaune) et la collecte des ordures ménagères (bacs à couvercle bordeaux).

À compter du 1^{er} janvier 2022, merci de déposer :

- > Les papiers et tous les emballages recyclables (en vrac, sans sac) dans les bacs à couvercle jaune.
- > Les ordures ménagères (bien fermées dans des sacs) dans les bacs à couvercle bordeaux.

ADOPTONS LES BONS GESTES !



COMMENT TRIER DANS LES BACS DE REGROUPEMENT ?

> Les bacs à couvercle jaune accueillent tous les papiers et 100% des emballages : carton (briques, cartonnages, boîtes...), plastique (bouteilles, flacons, bidons, sacs et films, pots, boîtes, barquettes...), métal (boîtes, conserves, aérosols, cannettes, capsules, couvercles...).

**Attention aux déchets volumineux comme les gros cartons, à conserver et porter en déchèterie plutôt que de les jeter dans les bacs.*

> Les bacs à couvercle bordeaux accueillent les ordures ménagères (articles d'hygiène souillés, vaisselle et faïence cassée en petite quantité, objets en plastique de petite taille), bien fermés dans des sacs.

**Pensez au compostage pour les restes de repas, les épluchures de fruits et légumes.*

Il ne faut pas déposer de verre (qui doit être déposé dans les colonnes prévues à cet effet), de déchets destinés aux déchèteries (déchets de jardin, ferraille, déchets électriques et électroniques, déchets toxiques et dangereux, déchets plastique ou carton volumineux...) dans les bacs.



QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DÉPOSÉS DANS LES BACS ?

> Les ordures ménagères résiduelles sont triées mécaniquement puis valorisées en énergie (incinération) pour les résidus secs, ou valorisées biologiquement (méthanisation) pour les résidus humides.

> Les emballages recyclables sont triés par matière (plastique, carton...), mis en balle puis expédiés vers des usines de recyclage.

QUE FAIRE SI LES BACS SONT PLEINS ?

La Communauté de communes assure des tournées de collecte des bacs chaque semaine pour les ordures ménagères, tous les quinze jours pour les emballages recyclables. Si les bacs sont pleins, merci de vous rendre à un autre point de collecte. Pour les connaître, consultez la liste dans ce document ou rendez-vous sur www.cctdm.fr pour localiser les nombreux points de collecte à proximité de votre domicile, sur votre Commune.

→ DÉPOSER SES DÉCHETS À PROXIMITÉ DES BACS DE COLLECTE EST-IL PASSIBLE D'UNE AMENDE ?

Oui. Tout déchet déposé à côté des bacs de collecte (sacs, recyclables, déchet électrique...) est considéré comme un dépôt sauvage et passible d'amendes et de poursuites judiciaires.



DECHETERIE

→ QUE FAIRE DES DÉCHETS VOLUMINEUX, ÉLECTRIQUES, TOXIQUES ?

Il n'y a pas de changement. Les déchets de jardin, électriques, toxiques, les gravats, le bois, les métaux, le mobilier, les lampes et néons, les piles et batteries, les plastiques et cartons volumineux... sont destinés aux déchèteries, avant d'être acheminés vers des centres de traitement spécialisés afin qu'ils soient valorisés, recyclés, dépollués... Il ne faut donc pas les déposer dans les bacs et à proximité des bacs. Les 4 déchèteries du territoire sont en accès gratuit, voici les plus proches de votre domicile :

> **Puy-Guillaume** : ZI de l'Etang et de l'Ache, ouverte du lundi au samedi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h15

> **St-Rémy-sur-Durolle** : lieu-dit les Moulins des Goyons, ouverte du lundi au samedi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h15

> **Thiers** : ZI de Matussière, ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h, de 13h30 à 17h (de novembre à avril), de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 (de mai à octobre)



→ DES BACS DE REGROUPEMENT, POURQUOI ?

L'implantation des bacs de regroupement répond à la réglementation relative à la collecte des déchets ménagers.

Elle a pour but de :

- > **Faciliter l'accès au tri** (volume disponible plus important que les sacs jaunes, dépôt à n'importe quel moment de la semaine et de la journée)
- > **Améliorer l'esthétique et la salubrité** (fin des sacs au bord des routes) tout en réduisant les nuisances liées au passage du camion
- > **Maîtriser les coûts du service** en réalisant des économies de fonctionnement

→ QU'EST-CE QUI CHANGE ?

À compter du 1^{er} janvier 2022, merci de ne plus déposer vos sacs noirs ou sacs jaunes devant votre domicile, mais de déposer :

- > **Les papiers et tous les emballages recyclables** (en vrac, sans sac) dans les bacs à couvercle jaune
- > **Les ordures ménagères** (bien fermées dans des sacs) dans les bacs à couvercle bordeaux



Les sacs jaunes transparents ne doivent plus être utilisés pour contenir vos papiers et emballages recyclables. Merci désormais d'utiliser le sac de pré-collecte réutilisable joint à ce courrier pour stocker vos emballages recyclables, avant de vider celui-ci dans les bacs collectifs (et bien garder votre sac !).



Avec ce nouveau mode de collecte, vous avez accès à tout moment aux bacs de regroupement, sans attendre le jour de collecte.



OÙ DÉPOSER LES DÉCHETS SUR PASLIÈRES ?

- 📍 **Lieu-dit Fagot et Barnerias** : croisement chemin de Barnérias et D64
- 📍 **Lieu-dit Buy** : carrefour D64 et chemin de Buy
- 📍 **Lieu-dit Plachot** : proximité borne incendie
- 📍 **Lieu-dit Murat** : dans le village
- 📍 **Lieu-dit Ronflet** : intersection D325 et voie communale
- 📍 **Lieu-dit Touzet** : proximité abri-bus
- 📍 **Lieu-dit Le Fougeroux** : au bord de la D32
- 📍 **Lieu-dit Guesles** : proximité abri-bus
- 📍 **Lieu-dit Les Roux** (2 emplacements) : sur terre-plein, face ancienne école et chemin de Gueslon
- 📍 **Lieu-dit Marette** (2 emplacements) : chemin des Traversières sur la place avant fontaine, proche D64 et au bord de la D64 dans le village
- 📍 **Lieu-dit Chabany** : croisement D64 et voie communale, croix de Joub
- 📍 **Lieu-dit Joub** : entrée du village, croisement chemin de Joub et chemin du Chastel
- 📍 **Lieu-dit Bazelet** : carrefour entrée du village
- 📍 **Lieu-dit Gonon** : carrefour, proximité transformateur EDF
- 📍 **Lieu-dit La Chauprillade** (3 emplacements) : proximité conteneur à verre, angle du parking Rexo et proximité panneau D906
- 📍 **Lieu-dit Mangon** : dans le village, proximité noyer
- 📍 **Lieu-dit Les Prades** : chemin de Barret, proximité étang
- 📍 **Lieu-dit Les Miallets**
- 📍 **Lieu-dit Le Chastel** : carrefour route des Miallets et route de Chastel
- 📍 **Lieu-dit Les Farréas** : intersection D64/D85, route de Thiers, proximité conteneur verre et abri-bus

- 📍 **Lieu-dit Londant** : proximité D85, dans le village
- 📍 **Lieu-dit Les Traversières** : au bord de la D85 dans le village
- 📍 **Lieu-dit Les Cotinots** : carrefour de la route de Marnat et de la route du lieu-dit
- 📍 **Lieu-dit Marnat** : proximité conteneur verre
- 📍 **Lieu-dit Lignière** : intersection voies communales
- 📍 **Lieu-dit Les Buissons** : intersection avec la D85
- 📍 **Lieu-dit Les Caneliers**
- 📍 **Lieu-dit Moulin d'Auvergne** : proximité panneau entrée du village
- 📍 **Lieu-dit Monpeyroux** : carrefour D85 et D114
- 📍 **Lieu-dit Le Mazet des Bruyères** : chemin de Montpeyroux
- 📍 **Lieu-dit Doges** : chemin de Montpeyroux, après lieu-dit La croix rouge
- 📍 **Lieux-dits Bardet, la Croix rouge, Les Vignettes** : proximité croix au carrefour chemin de Combes et route de la Croix Rouge
- 📍 **Lieu-dit Chabot** (2 emplacements) : intersection Chemins des Combes et des Châtaigniers, chemin de Chabot direction Lavaure/D906
- 📍 **Lieu-dit Les Morels** : carrefour avec le chemin des Combes, proximité panneau Stop
- 📍 **Lieux-dits La Croix St-Bonnet** (3 emplacements) : face hôtel sur le parking, D906 chemin du cimetière, D906 face citerne gaz
- 📍 **Lieux-dits Les Ferriers** (5 emplacements) : chemin du Petit Bois proximité abri-bus, embranchement chemin des Vignes proximité borne jaune, chemin Pierre Robin place des Ferriers, chemin Pierre Dussopt
- 📍 **Lieux-dits Les Philippons** : (3 emplacements) : croisement RD906 et chemin des Philippons, chemin des Vignes proximité panneau, direction la Rothe
- 📍 **Lieu-dit Les Charbonniers** (4 emplacements) : intersection avec le chemin de l'église, proximité place sur le regard d'eau, proximité croix de la patte d'oie et du poteau EDF, carrefour chemin des Charbonniers et des poteaux EDF
- 📍 **Lieu-dit Les Sapins** : route des Peux
- 📍 **Lieux-dits Les Peux** (3 emplacements) : intersection Chemin des Peux et chemin de Colas, place des Peux proximité borne incendie, intersection chemin des Emmeaus et chemin des Pauzes
- 📍 **Lieu-dit Les Montagniers** : D44, proximité boîtes aux lettres
- 📍 **Lieu-dit Le Moulin Curaçon** : D44, proximité abri-bus
- 📍 **Lieu-dit Les Croquants** : intersection D44 et chemin du lieu-dit
- 📍 **Lieu-dit La Maison Circuit** : intersection D44 et chemin du lieu-dit
- 📍 **Lieu-dit La Chabanne** : intersection D44 et chemin de la Chabanne
- 📍 **Lieu-dit Colas** : chemin communal proximité pont du diable
- 📍 **Lieu-dit Les Pacauds** : proximité conteneur à verre
- 📍 **Lieu-dit Bas Poulet** : proximité chênes
- 📍 **Lieu-dit La Michelette**
- 📍 **Lieu-dit Lavaure** : intersection Lavaure / chemin des étangs
- 📍 **Lieu-dit Les Ferrats** : proximité abri-bus
- 📍 **Lieu-dit Broussillon** : intersection route de Noalhat et chemin du Broussillon
- 📍 **Lieu-dit La Ville** : chemin de la ville (côté village, proximité transformateur)
- 📍 **Lieu-dit les Goudeyroux** : sur la droite en venant du Broussillon
- 📍 **Lieu-dit Darbaud** : entrée du lieu-dit, proximité poteau EDF
- 📍 **Stade** : proximité conteneur à verre
- 📍 **Proximité station d'épuration** : entrée
- 📍 **Lieu-dit La Charme** (2 emplacements) : chemin de la Charme, patte d'oie avant village
- 📍 **Bourg** (5 emplacements) : lotissement des Bruyères proximité bassin d'orage, proximité toilettes proche cimetière, place du centre proximité école et ateliers municipaux, proximité salle des fêtes, proximité conteneur à verre
- 📍 **Lieu-dit La Croix St-Bonnet** (3 emplacements) : chemin Pierre Robins proximité barrière, intersection chemin de l'église et chemin de la Charme, proximité église

Retrouvez aussi la localisation de tous les points de collecte, Commune par Commune, sur www.cctdm.fr

Pour retrouver toutes les consignes de tri et les astuces pour réduire les déchets, consultez le guide des déchets de TDM, joint à ce dépliant.



Guide pratique des déchets ménagers

sur Thiers Dore
et Montagne



LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, en partenariat avec Actyposes-Thiers, TDM propose des collectes gratuites des encombrants au domicile des usagers.

Informations sur :
www.cctdm.fr
04 73 80 26 60

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Informations :
Service déchets ménagers de
Thiers Dore et Montagne

04 73 53 93 08
accueil.dechets@cctdm.fr
www.cctdm.fr

